

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE
PROCES VERBAL DU VENDREDI 03 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal convoqué en séance ordinaire le vingt-sept mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Jean-Sébastien DELAVILLE, le Maire

Etaient présents :

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Odile MASSELIN, Gilles FRANKHAUSER, Patricia SZCZYSZEK, Hervé DELATTRE, Lucile GILBERT, Moïse GERMANY, Virginie COURTIN, Lionel VANDEPUTTE, Valérie BISSON, Gilles ROGER, Véronique BENUCCI, Wilfried BLANCHARD, Danièle ZWARTS, Denis SCHWEITZER, Patrick BOULANT, Marie-Noëlle CHAVES

Monsieur Moïse GERMANY a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2025, sans observation le PV est approuvé à l'unanimité.

puis Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 20 mars, il n'y a pas d'observation le PV est approuvé à l'exception de Madame Marie-Noëlle CHAVES et M. Patrick BOULANT qui se sont abstenus.

Délibération n°15 présentation et vote du CFU 2025

Monsieur le Maire cède la présidence Madame Danièle ZWARTS doyenne d'âge pour la présentation et le vote du Compte Financier Unique.

Il est rappelé à l'Assemblée :

-La délibération n°23/2025 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2025 portant sur la mise en place du CFU compte financier unique, les opérations réalisées sur l'exercice 2025 sont clôturées par la mise en place du Compte Financier Unique,

-Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Entièrement dématérialisé, ce document permet la mise en place de contrôles automatisés entre la commune et le comptable public.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la situation financière et comptable de la commune au 31 décembre 2025, accepte à l'unanimité des présents le compte financier unique 2025.

Monsieur le Maire a assisté à la présentation et s'est retiré au moment du vote.

Délibération n°16 Affectation de résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte financier unique au BP 2025 suivant tableau d'affectation en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'affectation de résultats.

COMMUNE LA DRENNE

DELIBERATION
Du 03 avril 2026

du compte financier unique
EXERCICE : 2025

**AFFECTATION DU RESULTAT
en 2026**

Le 03 avril 2026 réuni sous la présidence de Mme Danièle ZWARTS doyenne d'âge, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025 dressé par M. DELAVILLE le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		859 466.16 €	40 845.04 €	- €	40 845.04 €	859 466.16 €
Op. de l'exercice 2025	605 368.72 €	761 188.20 €	646 253.00 €	522 828.60 €	1 261 821.72 €	1 284 016.80 €
Totaux	605 368.72 €	1 620 654.36 €	687 098.04 €	522 828.60 €	1 292 466.76 €	2 143 482.96 €
Résultat de clôture (=CA)		1 015 285.64 €	164 269.44 €			851 016.20 €
excédent global de fonct		1 015 285.64 €				851 016.20 €

Nombre de membres en exercice		19
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		19
Votes		

POUR 19

Date de la convocation: 27 mars 2026
Séance du 03 avril 2026

Besoin de financement sur réalisé
Excédent de financement sur réalisé
Restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser
Besoin total de financement
Excédent total de financement

164 269.44 € repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2026
264 600.00 € repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2026

164 269.44 €	278 282.00 €
264 600.00 €	
13 692.00 €	
150 577.44 €	

s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus,
diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé
doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement
pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

150 577.44 €	au compte 1068 Investissement BP 2026, avec émission d'un titre de recette
864 708.20 €	au compte 0002 excédent de fonctionnement reporté au BP 2026

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- 3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM


Pour expédition conforme, Le Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026

ID : 060-200062644-20260403-COM_16_2026_DE-DE

Délibération n°17 Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de 2025 :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie	43,07%
Taxe foncière non bâtie	45,29 %
Taxe d'habitation	12,80%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des présents.

Délibération n°18 : Subventions aux associations

Il est rappelé que les locaux communaux sont mis gracieusement à disposition de l'ASCD, La Coudrenne, La Vieille Alliance et le Comités des Fêtes de La Drenne pour leurs réunions, activités et festivités en semaine et week-end.

Monsieur le Maire propose pour aider financièrement les projets des associations communales une subvention de:

Association	montant
ASCD	2500 €
Vieille Alliance	400 €
Les Amis de la pêche et de la nature	200 €
Comités des Fêtes de La Drenne	4000 €
Union Nationale des combattants Section de Noailles	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	150 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Méru	150 €
La Coudrenne	1000 €
AS La Drenne - Villeneuve	1000 €
Autres	950 €
TOTAL	10750€

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal accepte ses propositions et décide d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote des subventions pour les associations communales les conseillers ou leur représentant :

Pour la Vieille alliance :

Titulaires : Patricia SZCZYSZEK ET Gilles ROGER
suppléants Danièle ZWARTS et Patrick BOULANT

Pour l'ASCD :

Trésorier Denis SCHWEITZER / Vice-trésorière Dany ZWARTS
vice-secrétaire Françoise BLANCHARD, Moïse GERMANY

Pour le Comité des fêtes : Membres : Hervé DELATTRE, Patricia SZCZYSZEK, Moïse GERMANY, Véronique BENUCCI

Pour la Coudrenne :

Véronique BENUCCI

Délibération n°19 Projet d'investissement pour 2026

BP 2026 INVESTISSEMENTS PROJETS		en attente devis		et subventions	TTC
PROJET	BP COMPTE	C. DEPARTEMENTAL SUBVENTION SUR HT	PREFECTURE SUBVENTION EN HT		
AMENAGEMENT RUE LOUIS DOUILLET	2315	72038.00	72000.00		250000.00
Refection des allées du cimetière Le Déluge/ Matériaux perméables	21316	35% 10500.00	40% 12000.00		30000.00
Rejointement mur de clôture mairie en silex et brique					22000.00
Materiel et outillage	2158				11201.51
SOUS-TOTAL					313201.51
Restes à réaliser					
Achat terrain DELIE avec emprunt au Crédit Agricole de 216000 €	2111				237600.00
Rue du Coudray/ participationsur travaux réalisés par la CC des Sablons	2151				25000.00
Outillage / tronçonneuses	2158				2000.00
TOTAL					577801.51

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions d'investissements pour 2026, Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de porter au budget primitif 2026 l'ensemble des projets à l'unanimité des présents.

Délibération n°20 vote du budget primitif 2026

Un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues en 2025 par les élus a été communiqué lors de la réunion de conseil municipal aux membres de l'organe délibérant.

Suite aux projets d'investissements acceptés ce jour en séance par délibération n°19/2026, les Elus ont pris connaissance des emprunts, des amortissements, de la répartition des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement par chapitre et article.

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2026 suivant :

Budget		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	1 551 744,20 €	1 551 744, 20 €
	Investissement	806 907,44 €	806 907 ,44 €
TOTAL BP		2 358 651,64 €	2 358 651,64 €

Après en avoir débattu et entendu les explications complémentaires, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026

Par 17 voix POUR

Et

2 voix CONTRE : M. Patrick BOULANT et Marie-Noëlle CHAVES

Délibération n° 21 Désignation des représentants au SMOTHD (Syndicat du déploiement du très haut débit.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal,
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant afin de représenter la commune au sein du SMOTHD
Monsieur le Maire propose: Monsieur Moïse GERMANY déjà délégué depuis 2020
Et Monsieur Denis SCHWEITZER se propose pour être suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, désigne Monsieur Moïse GERMANY délégué titulaire et Denis SCHWEITZER suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat du déploiement du très haut débit de l'Oise.

Délibération n° 22 Désignation des représentants au Ciné Rural 60.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, considérant la nécessité pour chaque commune adhérente à l'association de procéder par délibération à la désignation de deux personnes pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Ciné Rural 60,

Monsieur le Maire propose :

Madame Françoise BLANCHARD administratrice titulaire

Et Madame Danièle ZWARTS administratrice suppléante

Monsieur Gilles FRANKHAUSER sera référent pour l'installation du matériel lors des séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le maire à l'unanimité des présents

Délibération n° 23 Demande de remboursement d'acompte location de salle

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame CHIARI

Extrait de son mail du 23 février dernier

Monsieur Le Maire,

Je viens par ce mail vous informer de ma décision d'annulation pour la salle multifonction du déluge que j'avais réservé pour la fin juin (27 et 28 juin 2026 exactement)

Pour des raisons familiales nous n'aurons pas le besoin de cette salle, c'est pourquoi je viens vous demander de bien vouloir annuler, la réservation afin que vous puissiez répondre à une autre demande éventuelle d'un citoyen de notre rassemblement de communes. Je vous remercie par avance de votre compréhension, espérant toutefois, que vous m'accorderez le remboursement de mon acompte de 175€, vous remerciant sincèrement de l'attention que vous porterez à ma demande.

Pour rappel, l'acompte de 175 € versé par chèque concernait la location de la salle des Villageois prévu initialement le 21 juin 2024 puis la location a été reportée en juillet 2025 puis Mme CHIARI a sollicité ensuite la salle du Déluge pour le 27 juin 2026 et l'annulation définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'acompte de 175 à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

Assainissement collectif à La Neuville d'Aumont : Suite à la réunion publique du jeudi 26 mars, les travaux ont commencé le lundi 30 mars pour une durée de six mois soit jusqu'au trente septembre.

A la demande des riverains, un point sera fait sur l'accessibilité aux propriétés lors de la prochaine réunion de chantier qui aura lieu le mardi 6 avril.

Monsieur Boulant prend la parole concernant les subventions pour les raccordements aux propriétés comme cela avait été le cas à Resson- l'Abbaye et Le Déluge en 2011.

Les travaux d'assainissement à La Neuville sont financés par les fonds propres du Syndicat Mixte d'assainissement des Sablons. L'agence de l'eau ne verse plus d'aide comme par le passé.

Comme il a été évoqué lors de la réunion du 26 mars les propriétaires aux revenus modestes ont la possibilité de monter un dossier pour obtenir une aide financière aux travaux de raccordement.

Toutefois Monsieur Boulant s'adresse à Monsieur le Maire et demande si une aide financière sera apportée par les ressources communales. Monsieur Le Maire précise que lorsque le moment sera venu la question sera étudiée en fonctions des possibilités de la trésorerie communale, car il faudra compter avec les nombreuses restrictions budgétaires.

Chasse à l'œuf : dimanche 5 avril à 16 h30 dans le parc de la mairie suivi d'un goûter.

Commémoration du 8 mai : Cette année la cérémonie se déroulera à la mairie à 11 heures.

Pour information, nous avons reçu une proposition de maintenance de la vidéoprotection Comprenant deux passages annuels de vérification, contrat sur quatre ans ne sont pas inclus dans cette prestations les réparations dues aux dégradations, pour un montant total de 3306€ x 4 = 13224 € HT

A la demande de Monsieur le Maire, se sont proposés pour être aux commissions de la Communauté de Communes des Sablons :

Développement économique, emploi commerce et artisanat : Hervé DELATTRE

GEMAPI : Odile MASSELIN

Sport et santé : Moïse GERMANY et Wilfried BLANCHARD

Habitat, renouvellement urbain opérations façades : Odile MASSELIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h05

Le Secrétaire de séance,
Moïse GERMANY



Le Maire,
Jean-Sébastien DELAVILLE

